

---

# Séminaire d'information du SPC et du SMO

—

7 octobre 2021

André Magnin, Ingénieur cantonal, Chef du Service des ponts et chaussées  
Grégoire Cantin, Chef du Service de la mobilité

# Séminaire d'information : ordre du jour

---

**09h00** Message du Président du Conseil d'Etat, M. Jean-François Steiert

# Séminaire d'information : ordre du jour

---

		Responsable
9 h 30	Présentation des activités du Service des ponts et chaussées (SPC) et du Service de la mobilité (SMo)	Grégoire Cantin / André Magnin
9 h 50	Procédures d'approbation des plans de routes communales, de projets édilitaires sur routes cantonales et Valtraloc (SPC)	Pedro Lopez
10 h 10	Mobilité douce – Team Vélo (SMo – SPC)	Simon Kellenberger / Rodolphe Nieth
11 h	Chemin de l'école et transports scolaires (SMo)	Karen Schmid
11 h 20	Planification (SMo) et aménagement des arrêts de bus (SPC)	Michel Vonlanthen / Pedro Lopez
11 h 40	Signalisation et vitesse légale (SPC)	Alain Broye
11 h 55	Projets d'entretien constructif sur routes cantonales (SPC)	Alain Bürgy
12 h 10	Réponses aux questions posées par les invités lors de leur inscription (lien informatique)	Tous

# Séminaire d'information : ordre du jour

## 13h30 Ateliers

	Responsable
Bruit routier	Fabrice Collaud (SPC)
Projets sur route cantonale et projets édilitaires sur route cantonale - Valtraloc	Pedro Lopez, Rolf Loosli, Guy Biland (SPC)
Projets de route communale	Edin Mujkic (SPC)
Signalisation et vitesse	Alain Broye (SPC)
Ouvrages d'art	Patrick Buchs (SPC)
Entretien des routes	Alain Bürgy, Dominique Macheret, Martin Kaeser (SPC)
Transports scolaires, chemin de l'école	Karen Schmid (SMo)
Mobilité douce – Team vélo	Rodolphe Nieth (SMo)
Limites de construction - stationnement	Anita Pugin (SMo)
Portail cartographique (SPC)	Christophe Emery (SPC)

## 15h00 Fin

# Séminaire d'information

---

Documents (F/D) sous :

<https://www.fr.ch/spc/territoire-amenagement-et-constructions/routes/seminaires>

# SMO - SPC

---

Le SMO planifie, le SPC réalise, exploite et entretient.

SMO : au niveau « aménagement du territoire »

- Plans directeur cantonal, sectoriels, régionaux et communaux
- Plan d'aménagement de détail
- Procédures fédérales pour le ferroviaire et aérien (coordination cantonale)
- Permis de construire : respect des planifications supérieures, nombre de places de parc, respect des limites de construction par rapport à la route cantonale, etc.

# SMO - SPC

---

Le SMO planifie, le SPC réalise et entretient.

SMO : au niveau «mobilité»

- Planifie les offres en TP (infrastructure ferroviaire, tracé des lignes de bus, horaires et emplacement des arrêts)
- Commande et finance l'offre TP
- Récolte et valorise les données de mobilité (Observatoire de la mobilité, fréquentations TP, charges de trafic sur les routes cantonales, modélisation...)
- Détermine la typologie des carrefours
- Préavise les concepts de stationnement
- Autorise les transports scolaires

# SMO - SPC

---

## SPC :

- Réalise des nouveaux itinéraires de mobilité cantonaux (routes de contournement, Marly-Matran, aménagements cyclables, etc)
- Réaménage les routes cantonales existantes (modification de carrefour, adaptation du gabarit routier)
- Met en conformité les routes cantonales : bruit, évacuation des eaux
- Entretien les routes cantonales existantes (changement de la couche de roulement, réfection des ouvrages d'art)
- Exploite les routes cantonales : fauchage des bords de chaussées, déneigement, renouvellement du marquage etc.



# SPC

---

3 différents cas de figure :

- Projet du SPC sur route cantonale
- Projet de la commune sur route cantonale (projet édilitaire) : passage piéton, valorisation de la traversée du village
- Projet de la commune sur route communale : le SPC analyse les dossiers des communes pour approbation par le Conseiller d'Etat Directeur AEC

Signalisation sur routes cantonales et communales

# SPC

---

7 étapes des projets routiers :

1. Etude d'opportunité ou préliminaire
2. Avant-projet (par le biais d'un mandataire)
3. Examen préalable : le SPC demande leur avis à tous les services de l'Etat concernés avant la mise à l'enquête, dont le SMO
4. Modification de l'avant-projet
5. Mise à l'enquête publique
6. Examen définitif : le SPC demande leur avis à tous les services de l'Etat concernés avant l'approbation du projet dont le SMO
7. Approbation du projet par le Dir AEC

# SPC



Plus d'infos sous :

<https://www.fr.ch/daec/smo>

<https://www.fr.ch/daec/spc>

Merci de votre attention